

BILAN ANNUEL 2024

Tribunal administratif de Nîmes



Christophe CIRÉFICE
Président du tribunal
administratif de Nîmes

“

En 2024, l'activité du tribunal administratif de Nîmes a été particulièrement élevée. Pour la première fois depuis sa création en 2006, le tribunal a dépassé la barre symbolique des 5 000 affaires enregistrées, avec 5 003 recours, soit près de 1 000 saisines de plus qu'en 2022. Le nombre de recours en référé a lui augmenté de 50 % par rapport à 2023, avec 666 demandes introduites en 2024 devant le tribunal. Malgré cette hausse importante et pour répondre à ce besoin grandissant de justice de nos concitoyennes et concitoyens, le tribunal, grâce à sa très forte mobilisation, est parvenu à préserver un délai moyen de jugement de 10 mois et 3 jours tout en maintenant un haut niveau de qualité, les solutions retenues par le tribunal étant confirmées à plus de 85 % par la cour administrative d'appel.



Qu'il s'agisse d'urbanisme, de fiscalité, de fonction publique ou encore de contentieux sociaux, le tribunal administratif intervient au plus près des préoccupations des justiciables. À titre d'illustrations, le tribunal s'est penché en 2024 sur le renouvellement de l'exploitation des transports urbains de Nîmes Métropole, les conditions de détention à la maison d'arrêt de Nîmes, le projet de déchetterie du site Agroparc à Avignon, l'interdiction de la représentation d'un spectacle dans le département du Gard, la légalité d'un permis de construire un ensemble immobilier dans le quartier Puech du Teil à Nîmes ou encore la démission d'office d'une conseillère municipale d'une commune de Lozère.



Effectifs de la juridiction :

47

personnes dont :

20

magistrates
et magistrats

27

agentes et agents de greffe
et aides à la décision

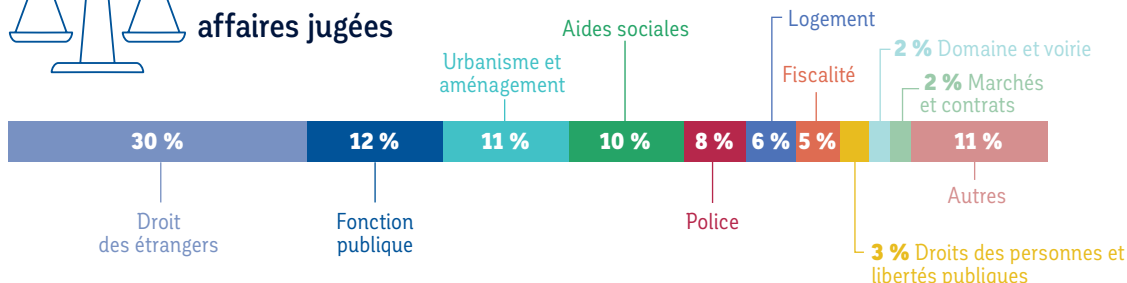
Bien ancré dans la cité, le tribunal a poursuivi en 2024 son travail partenarial en participant à des événements tels que la Nuit du Droit ou en signant des conventions avec l'université de Nîmes et avec l'académie de Montpellier visant à faciliter l'accueil en stage d'élèves scolarisés dans des collèges relevant des réseaux d'éducation prioritaire. Afin de développer le recours à la médiation, le tribunal a signé une convention avec le département du Vaucluse pour mettre en œuvre un dispositif expérimental de médiation en matière de contentieux du revenu de solidarité active.

Le tribunal a contribué à favoriser l'accès au droit des justiciables en faisant fonctionner tout au long de l'année 2024 le Point justice spécialisé en droit public, ouvert en 2023 dans ses locaux.

2024 en chiffres



4 913
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Domaine et voirie : intégrité et utilisation du domaine public (immeubles, voies, places, jardins, espaces verts, etc.)

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur.

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



658

affaires jugées en urgence (référés)

+ 48 % par rapport à 2023



10 mois et 3 jours

de délai moyen de jugement

+ 2 jours par rapport à 2023



79,8 %

des recours déposés par téléprocédure

39,2 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



86,1 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



61

médiations engagées

45 % de taux de réussite